

► Les informations du Conseil municipal du 5 avril 2023

Subventions 2023 aux associations

La municipalité a voté l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2023. Au total, 103 650 euros ont été distribués. Un montant similaire à celui de 2022. ■

Contrat de concession de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

La Ville a approuvé le contrat de concession avec le délégataire Philippe Védiaud Publicité pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non

publicitaires pour une durée de 10 ans. Concrètement, il s'agit du déploiement de 32 mobiliers 2m², de deux journaux d'affichage électronique et d'une colonne d'affichage culturel. Une partie des faces est réservée à l'affichage institutionnel et la Ville perçoit une redevance annuelle. ■

Aide d'urgence pour les victimes du séisme

Le séisme qui a frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie le 6 février dernier est l'un des plus meurtriers du 21^e siècle à l'échelle mondiale. La municipalité a décidé de répondre à l'appel aux dons lancés par le Ministère

de l'Europe et des Affaires Étrangères en versant une somme de 7 000 euros via le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Locales (FACECO). ■

Adhésion de la Ville à l'Association Nationale Des Élus aux Sports (ANDES)

Afin de soutenir le développement du sport dans la cité, la municipalité a voté l'adhésion à l'association ANDES. Les buts définis par cette association, regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de

partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement. ■

Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal a voté les taux de contributions directes. La Ville a décidé de ne pas les augmenter au titre de l'année 2023 et de les fixer comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,75 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 151,68 % ;
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 12.95%. ■

► Tribunes libres

GRUPE MAJORITAIRE

Feu vert pour la végétalisation des Quais

Le soutien de Pierre Pillet, architecte paysagiste de La Grande Motte à sa création, apporté en mai dernier sur les travaux consentis par la Municipalité est un feu vert de poids. Les plantations qui ont cours sur les Quais Pompidou et Tabarly - comme dans l'ensemble de la ville - s'inscrivent dans la continuité, en toute humilité, de la pensée balladurienne, tant la conciliation du minéral et du végétal est au centre de l'esprit voulu par Jean Balladur. La végétalisation des quais avec plus de 350 arbres est utile pour créer des îlots de fraîcheur et pour l'agrément visuel à l'heure du dérèglement climatique factuellement observé.

GRUPE SERGE DURAND

Les données récentes de l'INSEE constatent une stagnation du nombre d'habitants sur la période 2014, 2022 la population est passée de 8629 habitants à 8638 soit une évolution nulle. Ces chiffres traduisent l'échec total de la politique du logement. Ce ne sont pas les rodomontades qui redresseront la courbe démographique de notre ville qui ne suscite plus l'attrait d'autre fois. Serge DURAND, Ancien maire, Conseiller municipal, administrateur du CCAS.

WILLIAM VISTE GRUPE "LA GRANDE MOTTE C'EST VOUS"

Chers amis Grand-Mottois, Fidèle à mon engagement je poursuis ce mandat municipal avec joie et détermination. En 2022 j'ai continué d'accompagner l'évolution de notre ville en apportant des améliorations nécessaires dans différentes délibérations et je continuerai d'insuffler l'élan et les propositions nécessaires pour valoriser et embellir la ville, maintenir une vraie qualité de vie dans notre environnement préservé, en œuvrant à son rayonnement national et international. Que cette saison estivale soit festive pour tous. William VISTE